

Voici comment se produisit ce fait du v^e au x^e siècle.

La souveraineté féodale ne put naître de la société romaine. Elle reposait tout entière sur la personne de l'Empereur et n'adhérait pas à la propriété.

Elle n'est pas venue de la bande germaine, car il y a incompatibilité entre la vie errante et la propriété.

Serait-elle née uniquement de la conquête ? Beaucoup de publicistes l'ont pensé.

Pour M. Guizot et M. Fustel de Coulanges, l'origine en est plus compliquée et plus lointaine.

Il convient de distinguer la bande et la tribu germaine. La souveraineté appartenait dans la tribu et pour toutes les affaires générales à l'assemblée des chefs de famille propriétaires; eu égard à ce qui se passait dans l'intérieur de chaque domaine, au chef de famille lui-même.

D'où : souveraineté politique, collective et souveraineté domestique individuelle, inhérentes à la propriété.

La souveraineté domestique avait une double origine : d'abord, les liens et les habitudes de la famille, le chef-propriétaire était chef de clan.

Ensuite : la conquête et la force : car on trouvait là des vaincus dépossédés et réduits à une sorte de servitude.

Il y a donc dans la tribu une association entre hommes égaux et libres; une association primitive, celle de la famille; enfin, une association forcée, résultat de la conquête.

Or, l'envahissement s'est effectué non par la tribu, mais par la bande guerrière. Celle-ci, en devenant propriétaire, se modifie et se base sur l'organisation de la tribu, mais avec des éléments nouveaux.

La tribu, en Germanie, était établie sur un territoire peu étendu. La bande, en Gaule, occupait de grands espaces. Les propriétaires se trouvèrent trop éloignés les uns des